



# Politique Investissement Responsable 2021

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial<sup>1</sup>. Le Groupe gère plus de 1 729 milliards<sup>2</sup> d'euros et compte six plateformes de gestion principales<sup>3</sup>. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris, Amundi est cotée en Bourse depuis novembre 2015.

Amundi affiche 378 milliards<sup>2</sup> d'euros d'encours sous gestion en Investissement Responsable (IR), ce qui représente près de 22 % de ses encours globaux.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires

fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

En 2018, Amundi a annoncé un plan d'action ambitieux à trois ans qui vise à déployer l'intégration des enjeux ESG au sein de toutes ses gestions. Cette annonce appuie et renforce l'engagement que le groupe a pris depuis sa création envers la société et les investisseurs.

Ce document a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement d'Amundi.

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Date de révision : 20 avril 2021

---

1. Source : IPE "Top 500 Asset Managers" publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion à décembre 2019.

2. Source : chiffres Amundi au 31 décembre 2020

3. Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo.

# Sommaire

---

---

- 4** UNE ORGANISATION DEDIEÉE
    - Des ressources spécialisées
    - Une gouvernance dédiée à la politique ESG
  
  - 6** L'ANALYSE ESG
    - L'analyse ESG des entreprises
    - L'analyse ESG des États
    - Autres types de valeurs analysées sous l'angle ESG
  
  - 9** UNE POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLÉE
  
  - 11** LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT
    - L'engagement thématique
    - L'engagement continu
    - L'engagement par le vote
  
  - 13** LABELS ET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION
  
  - 13** FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIE DE LA GESTION D'ACTIFS
    - Une participation active aux instances de place
    - Un *think tank* : le Comité Médicis
  
  - 15** ANNEXE
- 
-

# UNE ORGANISATION DEDIEE

## 1 Des ressources spécialisées

### Un département dédié

Amundi a choisi d'intégrer l'ESG au cœur de sa gestion et dispose pour cela de ressources dédiées<sup>4</sup> au sein de son département Investissement Responsable, organisé en 4 équipes distinctes :

#### Equipe "Recherche, engagement et vote"

Cette équipe internationale couvre Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG. Ils ont en charge la notation de ces entreprises et la définition des règles d'exclusion. Ils travaillent au côté d'une équipe de spécialistes dédiés à la mise en œuvre de la politique de vote et au dialogue actionnarial en amont des assemblées générales. Basés à Paris, ces derniers définissent la politique de vote pour les Assemblées Générales des entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.

#### Equipe "Méthode ESG et solutions"

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge du maintien et du développement de l'outil de notation propriétaire ESG d'Amundi, et du système de gestion des données extra-financières (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores internes ESG). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions de placement, ainsi que les équipes d'ingénierie à créer des solutions innovantes en intégrant des critères ESG dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et les systèmes de *reporting* clients et sont également en charge de la mise en œuvre des règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

#### Equipe "Développement et promotion ESG"

Cette équipe est chargée de développer et de promouvoir des solutions ESG adaptée aux besoins des investisseurs, de proposer une offre de conseils et de services ESG, de porter l'ESG à travers différentes initiatives ESG de place et de développer des programmes de formation à destination de nos clients.

#### Equipe "Opérations"

Cette équipe coordonne le département avec les fonctions support du groupe, de produire des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (Métier, budget, IT, audit, projets) et de superviser les grands projets transversaux.

### L'ESG au cœur de notre activité

#### Au niveau du Département Investissement Responsable

Le département Investissement Responsable constitue un centre d'expertise qui fournit des méthodologies de notation et d'évaluation ESG, ainsi que des analyses qualitatives. La plupart des valeurs présentes dans nos portefeuilles sont évaluées à partir d'une méthodologie de notation ESG propriétaire (décrite dans la section "Analyse ESG"). Il est également en charge de fournir des services de recherche, de soutien et de transfert de connaissances aux différents pôles d'investissement de l'entreprise. Tous les membres de l'équipe collaborent avec des professionnels en investissement pour les aider à intégrer les critères ESG dans leur processus d'investissement et accroître leur expertise en la matière.

#### Au niveau des plateformes de gestion

L'analyse ESG est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi, et est disponible en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir, en complément des notations financières, un accès fluide aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains.

Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont ainsi accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes.

---

4. Information à fin décembre 2020..



Ce dispositif permet aux gérants de prendre en compte les risques de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et d'appliquer la politique d'exclusion d'Amundi le cas échéant. Ils sont également en mesure de concevoir et de gérer leur portefeuille selon des règles et des objectifs ESG spécifiques qui peuvent s'appliquer à leurs portefeuilles de gestion.

Amundi propose un large éventail de solutions d'investissement responsable, y compris des stratégies axées sur l'impact, la durabilité et les stratégies *Best-in-class*.

Par ailleurs, Amundi s'est engagé à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement de ses fonds ouverts gérés activement\*, avec pour objectif de maintenir, au-delà des objectifs financiers, une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de référence.

### Au niveau de la gestion des risques

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi (décrite dans la section "Gouvernance dédiée"). Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures.

Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

### Au niveau de l'entreprise

De nombreuses équipes sont impliquées pour accompagner le déploiement de l'approche Investissement Responsable d'Amundi.

## 2 Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre Comités dédiés à l'investissement responsable et suivis régulièrement par le Directeur Général d'Amundi :

### Comité stratégique ESG et climat

Présidé par le Directeur général d'Amundi, le Comité stratégique ESG et climat se réunit semestriellement, définit et suit la stratégie ESG et Climat d'Amundi. Il valide les grandes orientations stratégiques de notre politique d'investissement responsable et assure le suivi des projets stratégiques clés.

### Comité de notation ESG

Ce comité se réunit tous les mois. Il définit et valide la méthodologie standard ESG d'Amundi. Il valide les règles d'application des politiques d'exclusion et politiques sectorielles et examine les questions liées à la notation ESG.

### Comité de vote ESG

Ce comité se réunit sur une base *ad hoc*. Il supervise les politiques de vote des différentes entités pour assurer leur cohérence et joue un rôle de conseil dans les décisions de vote dans certains cas spécifiques. Il veille également à l'harmonisation des activités de vote avec nos principaux thèmes d'engagement ESG.

### Comité d'impact social

Le Comité d'impact Social se réunit tous les deux mois. Il valide les stratégies d'investissements sur des thématiques sociales et solidaires dans les sociétés non cotées (*private equity* et dette privée).

---

\* Lorsque c'est techniquement réalisable.

# L'ANALYSE ESG

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG. Cette méthodologie s'appuie sur des textes à portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation internationale du travail (OIT), etc.

La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité<sup>5</sup>.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, une pour les entreprises émettant des instruments cotés et une pour les entités souveraines. Il est complété par des méthodologies développées pour des besoins et des instruments spécifiques tels que les actifs réels<sup>6</sup>.

Notre analyse ESG s'appuie principalement sur 14 fournisseurs de données :

Fournisseurs de données externes	
<b>Généralistes</b> TRUOCOST™ MSCI ISS ESG V.E REFINITIV R EthiFinance SUSTAINALYTICS	<b>Climat</b> MSCI Climate Bonds TRUOCOST™ FTSE Russell CDP Iceberg Data Lab
<b>Controverses / armement controversé</b> SUSTAINALYTICS RepRisk MSCI ISS Ethix▶	<b>Souverains</b> Verisk Maplecroft

## 1 L'analyse ESG des entreprises

### Les principes de l'approche *Best-in-Class*

Notre méthodologie d'analyse ESG des entreprises est fondée sur une approche *Best-in-Class*, qui consiste à noter les entreprises selon leurs pratiques ESG.

**Chaque entreprise est évaluée par une note chiffrée échelonnée autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles.** L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes. **Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement<sup>7</sup>.**

### Les 3 dimensions de l'analyse ESG

Le processus d'analyse d'Amundi examine le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social, Gouvernance (ESG). Amundi évalue leur exposition aux risques et opportunités, en prenant en compte la manière dont elles intègrent les facteurs et les risques de durabilité dans chacun de leurs secteurs. Dès lors qu'il s'agit d'une valeur cotée, Amundi note les entreprises quel que soit le type d'instrument, action ou titre de créance.

5. Le risque de durabilité désigne un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait, s'il se produit, avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement - Les "Principal adverse impacts" correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces derniers font référence aux problématiques environnementales, sociales, et de gouvernance (Exemples : respects des droits humains, lutte contre la corruption, etc). - 6. Immobilier, private equity, dette privée, investissement à impact - 7. Voir plus loin la section "Une politique d'exclusion ciblée".

## A. La dimension Environnementale

Cette analyse consiste à évaluer la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés aux questions environnementales. Elle examine leur capacité à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

## B. La dimension Sociale

Il s'agit de mesurer ici la manière dont une entreprise élabore, selon des principes fondamentaux à valeur universelle, une stratégie pour développer son capital humain. Le "S" de l'ESG recouvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

## C. La dimension Gouvernementale

Cette dimension évalue la capacité de l'entreprise à assurer un cadre de gouvernance efficace pour la réalisation des objectifs à long terme (garantissant ainsi la valeur de l'entreprise à long terme).

### Les critères ESG spécifiques

Notre méthodologie d'analyse repose sur 37 critères dont 16 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Ces critères sont conçus pour évaluer l'impact des critères ESG sur les entreprises ainsi que la manière dont celles-ci se les approprient. Sont pris en compte dans l'analyse, à la fois les impacts sur les facteurs de durabilité, mais également la qualité des mesures d'atténuation des risques ESG prises par les entreprises. Tous ces critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOUVERNANCE
16 critères génériques	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre</li><li>■ Eau</li><li>■ Biodiversité, pollution et déchets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Conditions de travail et non-discrimination</li><li>■ Santé &amp; sécurité</li><li>■ Relations sociales</li><li>■ Relations clients / fournisseurs</li><li>■ Responsabilité produits</li><li>■ Communautés locales et droit de l'homme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Indépendance du Conseil d'administration</li><li>■ Audit et contrôle</li><li>■ Rémunération</li><li>■ Droits des actionnaires</li><li>■ Déontologie</li><li>■ Stratégie ESG</li><li>■ Pratiques fiscales</li></ul>
	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	
21 critères spécifiques	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Voiture verte (Automobile)</li><li>■ Développement et production d'énergies alternatives et de biocarburants (Énergie / Services aux collectivités)</li><li>■ Gestion responsable des forêts (Papier &amp; Forêts)</li><li>■ Financement éco-responsable (Banque/ Services financiers /Assurance)</li><li>■ Assurance verte (Assurance)</li><li>■ Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment)</li><li>■ Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons)</li><li>■ Chimie verte (Chimie)</li><li>■ Recyclage du papier (Papier &amp; Forêts)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Bioéthique (Pharmacie)</li><li>■ Accès au médicament (Pharmacie)</li><li>■ Sécurité des médicaments (Pharmacie)</li><li>■ Sécurité des véhicules (Automobile)</li><li>■ Sécurité des passagers (Transport)</li><li>■ Fracture numérique (Télécommunications)</li><li>■ Marketing responsable (Pharmacie / Banques / Services financiers diversifiés / Alimentation et Boissons)</li><li>■ Accès aux services financiers (Banque / Services financiers diversifiés)</li><li>■ Développement des produits sains (Alimentation et Boissons)</li><li>■ Risques liés au tabagisme (Tabac)</li><li>■ Éthique éditoriale (Media)</li><li>■ Protection des données personnelles (Logiciels)</li></ul>	

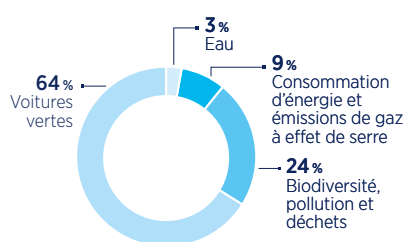
Pour être efficace, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères les plus importants selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

*Exemple :* Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

#### Exemple de pondération :

	E	S	G
AUTOMOBILE	37%	37%	26%
BANQUE	24%	29%	47%
PHARMACIE	17%	40%	43%

#### Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



### La méthodologie de notation ESG

La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des 37 critères du référentiel qui la compose, notés sur une échelle de A à G. Au final, une note globale allant de A à G est attribuée à l'entreprise. Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. La notation ESG des entreprises est donc "secteur neutre", c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Les notations ESG sont mises à jour mensuellement en fonction des données fournies par nos agences de notation. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour une mise à jour de l'analyse. Les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction de l'environnement et de l'actualité, notamment l'émergence de controverses.

## 2 L'analyse ESG des États

Notre méthodologie d'analyse ESG des États vise à évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leur dette à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'emparent des problématiques ESG qui peuvent nuire à la stabilité mondiale.

La méthodologie Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité<sup>8</sup> et les facteurs de durabilité<sup>9</sup>. Ces indicateurs permettent de réunir des données multiples provenant de bases de données en accès libre reconnues au plan international (comme la Banque mondiale, les Nations unies, etc.) ou de bases de données propriétaires. Amundi a défini les poids de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG souverains finaux d'Amundi, et de leurs composantes (E, S et G). Les indicateurs sont transmis par un fournisseur de données spécialisé de premier plan.

Pour plus de clarté, tous les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories, chaque catégorie relevant de l'un des piliers E, S ou G. Là encore, le score ESG des émetteurs se traduit au final par une note allant de A à G.

<sup>8</sup>. Le risque de durabilité désigne un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait, s'il se produit, avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. - <sup>9</sup>. Les "Principal adverse impacts" correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces derniers font référence aux problématiques environnementales, sociales, et de gouvernance (Exemples : respects des droits humains, lutte contre la corruption, etc).



<b>E</b> NVIRONNEMENT	Changement climatique – Patrimoine nature
<b>S</b> OCCIAL	Droits de l’homme – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
<b>G</b> OUVERNANCE	Efficiency gouvernementale – Environnement économique

### 3 Autres types de valeurs analysées sous l’angle ESG

Amundi a développé des méthodologies spécifiques pour évaluer la qualité ESG de différents instruments ou émetteurs, que notre méthodologie principale ne couvre pas, en raison de la nature des instruments ou du manque de couverture par les fournisseurs de données externes existants. Ces méthodologies couvrent le *private equity*, la dette privée, l’investissement à impact, l’immobilier<sup>10</sup>, ainsi que des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Si chaque méthodologie est spécifique, ces analyses partagent néanmoins les mêmes objectifs, à savoir la capacité d’anticipation et de gestion des opportunités et des risques de durabilité, ainsi que la capacité à gérer les impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

## UNE POLITIQUE D’EXCLUSION CIBLÉE

Amundi applique des règles d’exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

#### C’est ainsi qu’Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d’Ottawa et d’Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l’uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l’un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial<sup>11</sup>, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l’échelle d’Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s’appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Les principes de notre politique d’exclusion sont déterminés par le Comité stratégique ESG et climat et les règles d’application sont validées par le Comité de notation ESG. Les entreprises exclues sont signalées dans les outils du *Front office*, permettant de bloquer ces opérations en amont. La direction des risques d’Amundi est en charge du second niveau de contrôle.

10. Pour information: [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Expertises/Actifs-Reels-Alternatifs/Dette-Privee](https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Actifs-Reels-Alternatifs/Dette-Privee), [https://www.amundi.fr/fr\\_part/Nos-Savoir-Faire/Immobilier](https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-Savoir-Faire/Immobilier), <https://amundi.oneheart.fr> - 11. United Nations Global Compact (UN Global Compact) : “Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d’influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l’homme, des normes de travail et de l’environnement, et de lutte contre la corruption.”

## Politique sur le charbon thermique

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon.

Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du *Climate Analytics* et des *Science-Based Targets*.

En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

### Amundi exclut ainsi :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport)\*,
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse,
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

## Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

---

\*Politique d'exclusion prenant effet au 31 décembre 2020.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du *Tobacco-Free Finance Pledge*, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

**Amundi applique ainsi les règles suivantes :**

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).\*
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

## LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur. C'est pourquoi Amundi a mis en place une politique d'engagement forte. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

Les statistiques et les résultats sont publiés dans un rapport d'engagement annuel, accessible au public sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Amundi engage avec les sociétés faisant ou pouvant faire l'objet d'un investissement dans ses fonds, quel que soit le type de détention. Nous choisissons les entreprises en fonction de leur niveau d'exposition à la thématique d'engagement choisie. Amundi adopte une approche globale et engage des entreprises sur l'ensemble des grandes régions d'investissement. Amundi prend en compte les spécificités locales, avec des attentes progressives, mais souhaite maintenir le même niveau d'ambition sur l'ensemble des zones géographiques.

Les sujets sélectionnés dans le cadre de notre politique d'engagement peuvent être appréhendés selon deux axes : le potentiel impact d'enjeux E, S ou G sur les entreprises (risque de durabilité) et l'impact que les entreprises peuvent avoir sur les facteurs de durabilité (impacts sur la société, essentiels même s'ils ne sont pas susceptibles d'avoir une influence sur les résultats financiers de l'entreprise à court et moyen terme).

Amundi engage les entreprises sur différents sujets, sélectionnés en raison :

- De leur importance systémique. Amundi estime que les thématiques sous-mentionnées représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour celles qui réussissent à les appréhender de manière positive :
  - Le réchauffement planétaire et la destruction des écosystèmes, qui menacent de provoquer des réactions en chaîne destructrices.
  - Les inégalités croissantes qui engendrent des divisions sociales mettant en danger la stabilité économique et politique des démocraties.
- De leur caractère critique pour la réalisation des Objectifs de développement durable, ou parce qu'ils sont au cœur des sujets d'attention des régulateurs et de l'intérêt de nos clients.
- De nos politiques d'investissement responsable ou sectorielles, ou en raison d'engagements spécifiques pris dans le cadre de mandats de gestion ou de stratégies d'investissements responsables.

Amundi dialogue avec les entreprises soit directement, soit en collaboration avec d'autres investisseurs, en tant que soutien ou *leader*. Amundi soutient également les initiatives collectives internationales (voir page 13). L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les sujets de préoccupation sont le changement climatique, l'eau, la déforestation, et la santé dans les pays émergents.

L'engagement peut être continu si l'entreprise ou son secteur fait face à des défis spécifiques ou à des risques de durabilité. L'engagement peut également être thématique s'il est trans-sectoriel et lié à des facteurs de durabilité.

## 1 L'engagement thématique

Nous engageons avec les entreprises sur des sujets liés à la fois au climat et aux inégalités, ainsi que sur d'autres problématiques ESG (respect des droits de l'homme, des salariés, lutte contre la corruption, etc.) qui sont considérées comme les composantes de base d'une économie durable. Les travaux d'engagement thématique sont lancés pour une période de plusieurs années.

L'engagement thématique porte sur des thèmes qui sont pertinents pour plusieurs secteurs, et qui visent à comprendre les pratiques existantes, promouvoir les meilleures, établir des recommandations et mesurer les progrès sur des thèmes d'engagement "émergents" ou sur des thèmes déjà bien établis et bien compris. Pour les thèmes émergents, l'objectif est de sensibiliser les entreprises et de mettre en avant leurs bonnes pratiques. Pour les thèmes bien appréhendés, nous ciblons des résultats précis.

## 2 L'engagement continu

Notre engagement continu a un double objectif : rencontrer les entreprises pour mieux comprendre les enjeux ESG auxquels elles sont confrontées, tout en les accompagnant dans l'amélioration continue de leur politique de développement durable.

Nous nous engageons sur des sujets spécifiques à un secteur ou à un émetteur, ainsi que dans le cadre de nos dialogues pré-assemblées. Nous pourrions également être amenés à nous engager en amont d'un désinvestissement.

## 3 L'engagement par le vote

Nous votons pour toutes les sociétés que nous détenons, y compris pour celles détenues dans nos portefeuilles de gestion passive.

Les fonds exercent, dans la mesure du possible, leur droit de vote aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles ils ont une participation

Toutefois, dans un souci de maîtrise des coûts et d'efficacité, Amundi se réserve le droit de ne pas exercer ses droits de vote lorsqu'elle considère que le coût est prohibitif par rapport au pourcentage de détention des parts de l'entreprise.

Amundi dispose de sa propre politique de vote, qui est notamment en faveur d'un niveau raisonné de dividendes et d'un niveau de rémunération des dirigeants permettant l'équité entre les salariés. Amundi soutient également une gouvernance qui permet d'aligner les intérêts de l'entreprise avec ceux de ses salariés. Amundi est donc vigilante sur le niveau d'indépendance des conseils, en faveur de l'existence d'administrateurs salariés, et souhaite que les critères ESG soient inclus dans les indicateurs de performance du management. D'une manière générale, Amundi soutient les résolutions environnementales et sociales appelant à une transparence accrue.

Amundi adhère au code de l'EFAMA et participe à différentes instances de travail de gouvernance, notamment avec l'AFG<sup>12</sup>, la FIR<sup>13</sup> et l'ICGN<sup>14</sup>.

---

12. AFG: Association Française de la Gestion Financière ([www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)) - 13. FIR: Forum pour l'Investissement Responsable ([www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)) - 14. ICGN: International Corporate Governance Network (<https://www.icgn.org/>) - 15. EUROSIF : European Sustainable Investment Forum ([www.eurosif.org](http://www.eurosif.org)).

# LABELS ET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

## Labels

Notre offre est adaptée localement pour la clientèle de particuliers et les distributeurs. Parmi nos offres de solutions responsables, nous proposons notamment une gamme de produits ayant reçu les labellisations suivantes :

- Label ISR, Label Greenfin et Label Finansol en France,
- FNG en Allemagne,
- Febelfin en Belgique,
- Lux Flag au Luxembourg,
- Austrian Eco-Label en Autriche.

## Transparence de l'information

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF<sup>15</sup> et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Des reportings spécifiques sont publiés sur certains fonds thématiques de nos gammes climat et solidaire pour assurer un suivi d'impact précis.

Pour renforcer sa transparence envers ses investisseurs, Amundi adresse périodiquement des rapports complets et commentés à ses clients institutionnels. Amundi déploie, en parallèle, des actions de formation sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs, des conseillers financiers de ses réseaux de distribution partenaires et, plus généralement, à la demande de ses clients.





# FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIE DE LA GESTION D'ACTIFS

## 1 Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Par ailleurs, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.



<p><b>Initiatives Globales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UN PRI - Principles For Responsible Investment</li> <li>• Finance for Tomorrow</li> <li>• IFC Operating Principles for Impact Management</li> <li>• Efama and AFG</li> </ul>	
<p><b>Initiatives Environnementales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change</li> <li>• AIGCC - Asia Investor Group on Climate Change</li> <li>• CDP - Carbon Disclosure Project</li> <li>• Montréal Carbon Pledge</li> <li>• Water Disclosure Project</li> <li>• PDC - Portfolio Decarbonization Coalition</li> <li>• Green Bonds Principles</li> <li>• Climate Bonds Initiative</li> <li>• Climate Action 100+</li> <li>• TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures</li> <li>• The Japan TCFD Consortium</li> <li>• OPSWF - One Planet Sovereign Wealth Fund</li> <li>• FAIRR - Farm Animal Investment Risk and Return</li> </ul>	
<p><b>Initiatives Sociales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Access to Medicine Index</li> <li>• Access to Nutrition Index</li> <li>• Clinical Trials Transparency</li> <li>• Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative</li> <li>• WDI - Workforce Disclosure Initiative</li> <li>• Finansol</li> <li>• The Platform Living Wage Financials (PLWF)</li> </ul>	
<p><b>Initiatives Gouvernance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ICGN - International Corporate Governance network</li> </ul>	

## 2 Un think tank: le Comité Médicis

Amundi soutient l'essor de ce *think tank* consacré à l'étude de la responsabilité des acteurs économique et financiers.

Le Comité Médicis mène une réflexion sur les principes, les techniques et les impacts de l'Investissement Responsable, dont les acteurs économiques et financiers pourront s'inspirer.

Il étudie les grands défis de responsabilité sociale posés par les transformations économiques, technologiques et politiques auxquelles sont confrontées les entreprises, globalement et localement. Il cherche ainsi les meilleures manières d'y répondre.

Le comité Médicis a un double objectif :

- Éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement ;
- Plus largement, contribuer aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

# ANNEXE

## Un acteur historique de l'intégration ESG

**En 2010**, Amundi fait de l'engagement sociétal l'un de ses piliers stratégiques en développant la prise en compte dans ses politiques d'investissement, des critères de développement durable et d'utilité sociale, en plus des critères financiers. Amundi se veut aussi acteur de progrès et d'évolution de son environnement. Le groupe s'est fixé l'objectif ambitieux de développer très significativement ses encours ISR et d'élargir son offre de fonds thématiques à forte utilité sociale. Cet engagement s'est traduit en 2011 par l'affirmation des principes qui régissent la gestion ISR d'Amundi.

**En 2011**, sa filiale IDEAM est intégrée au sein d'Amundi afin de disposer de l'organisation la mieux adaptée pour accompagner ses ambitions de croissance dans le domaine de l'ISR.

**En 2013**, Amundi est la première société de gestion dont la démarche ISR est certifiée par l'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu nous permet d'afficher des engagements de service (mode de gouvernance, garantie d'expertise, traçabilité des données, information, réactivité...) vis-à-vis de nos clients tout en assurant l'encadrement par un dispositif de pilotage interne.

**En 2014**, dans une démarche de progrès, Amundi a publié son premier rapport d'engagement.

**En 2015**, Amundi se classe à la première place de l'étude SRI & Sustainability publiée par WeConvene Extel et le UKSIF (UK Sustainable Investment and Finance Association), dans la catégorie Asset Management best firms for SRI/ESG.

La même année, Amundi a été très actif en matière de financement de la transition énergétique et écologique (TEE). Au-delà de sa participation à la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et de sa signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds, Amundi a lancé une offre dédiée à la thématiques des obligations vertes.

**En 2016**, Amundi devient la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes publics pour 4 de ses fonds. Ce Label ISR vise à favoriser une meilleure visibilité de l'offre de fonds ISR par les épargnants et notamment les particuliers. La même année, Amundi se classe à nouveau à la première place du classement SRI & Sustainability publié par Extel et le UKSIF dans la catégorie "Asset Management best firms for SRI/ESG".

**En 2017**, Amundi se voit attribuer le score A+ par les PRI (Principles for Responsible Investment), pour la 3e année consécutive. Cette note reflète la qualité de l'analyse ESG d'Amundi et sa capacité à intégrer les critères ESG dans ses différentes gestions. Amundi a également noué un partenariat stratégique avec l'International Finance Corporation (IFC) pour lancer le plus grand fonds d'obligations vertes dédiés aux marchés émergents (2 milliards de dollars) et ainsi accélérer le développement du marché des obligations vertes dans les pays en voie de développement. Amundi a été sélectionnée à l'issu d'un appel d'offres, et ce fonds est le premier produit d'une coentreprise qui sera détenue entre IFC et Amundi et dont l'objectif sera de développer le financement vert dans les marchés émergents.

**En 2018**, Amundi amplifie son engagement en faveur de l'investissement responsable en présentant en octobre un plan d'action à trois ans avec pour ambition l'intégration ESG dans 100 % de ses fonds ouverts et dans toutes ses politiques de vote. Amundi vise également le développement de ses activités de conseil et le renforcement des initiatives spécifiques environnementales, sociales et solidaires. En décembre, Amundi Transition Énergétique (ATE), filiale d'Amundi (60 %) et d'EDF (40 %) et Dalkia (groupe EDF), signent un accord de partenariat pour financer des projets de Transition Énergétique. Le partenariat entre Dalkia et ATE permettra de financer ces nouveaux projets de réseaux de chaleur vertueux et d'accélérer ainsi la transition énergétique des territoires. Amundi élargit son offre de solutions responsables avec le lancement de nouveaux produits innovants au travers de sa filiale CPR AM notamment ainsi que via sa gamme d'ETF dédiée à l'investissement responsable.

**En 2019**, Amundi a poursuivi sa politique active de développement de l'Investissement Responsable, illustrée par des innovations comme le lancement d'un nouveau fonds d'obligations climatiques destiné à financer des infrastructures dans les pays émergents, en partenariat avec l'AiIB (Asian Infrastructure Investment Bank), et le lancement du programme Green Credit Continuum avec la BEI (Banque européenne d'investissement) visant à promouvoir le développement du marché de la dette verte en Europe, notamment par le financement des PME. Cet engagement s'est aussi traduit par la participation d'Amundi à l'initiative One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, destinée à accompagner les fonds souverains dans l'intégration du changement climatique dans la gestion de leurs investissements ; et la participation à l'initiative TCFD Consortium au Japon sous l'égide des Ministères japonais de l'Économie et de l'Environnement, et destinée à améliorer l'information des émetteurs sur les sujets environnementaux.

**En 2020**, après avoir soutenu l'expansion des obligations vertes dans les marchés émergents, Amundi s'est également engagée à soutenir le développement des obligations sociales et a lancé en décembre sa première stratégie d'obligations sociales. Par ailleurs, Amundi a annoncé le lancement de la stratégie Objectif Climat Actions, répliquant l'indice «Euro iSTOXX Ambition Climat PAB». En parallèle, notre département ETF a élargi sa gamme d'ETF d'investissement responsable, proposant un ensemble complet d'ETF actions et obligataires ESG et Climat, couvrant les principales zones géographiques des investisseurs et proposant différents niveaux d'intégration de durabilité.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des produits agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (Voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus)

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Ces Informations sont réputées exactes à avril 2021.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Conception et réalisation Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication. 04/2021.